



Livret de l'étudiant du CNSMD de Lyon



SOMMAIRE

BIENVENUE !	1	LA VIE AU CNSMD	28
LOCALISATION	2	Côté musique - Du bon usage des lieux	28
LE CNSMD DE LYON EN CHIFFRES	3	<i>Prêt de salles.....</i>	<i>28</i>
LES DIPLOMES DELIVRES	4	Personnes étrangères à l'établissement	28
CALENDRIERS	5	Box et salles spécifiques	28
Calendrier universitaire 2018-2019	5	Logiciel de gestion des réservations	28
Calendrier de la rentrée – début des enseignements	6	<i>Calendrier de disponibilité des salles</i>	<i>29</i>
AUX NOUVEAUX ARRIVANTS	7	<i>Les box</i>	<i>29</i>
La semaine d'intégration du 3 au 7 septembre	7	Côté danse - Accès et usages du bâtiment	30
Déroulé de la semaine d'intégration	8	<i>Du bon usage des lieux.....</i>	<i>30</i>
Le bilan d'orientation de culture musicale	13	<i>Vestiaires.....</i>	31
VOTRE SCOLARITE AU CNSMD DE LYON	15	<i>Utilisation du matériel</i>	31
Vos interlocuteurs	15	<i>Emplois du temps.....</i>	31
Vos outils	16	<i>Réservations de studios</i>	31
<i>Les outils de suivi personnalisé de votre cursus.....</i>	<i>16</i>	<i>Projets étudiants</i>	32
<i>Les informations générales sur votre cursus</i>	<i>17</i>	<i>Tutorat des lycéens.....</i>	32
L'assiduité dans votre cursus à plein temps	18	<i>Représentants de classe.....</i>	32
<i>Etudiants musiciens.....</i>	<i>18</i>	La Médiathèque Nadia Boulanger	33
<i>Etudiants danseurs.....</i>	<i>19</i>	VIE ETUDIANTE AU CNSMD	34
La maîtrise de la langue française	20	Les instances du CNSMD et vos représentants étudiants	34
1- Niveau de français exigé – Certificats DELF ou TCF.....	20	<i>Le conseil d'administration</i>	<i>34</i>
2- Accompagnement à la maîtrise du français langue étrangère -FLE.....	21	Les représentants élus jusqu'en octobre 2019 :	34
3- Certifications	21	Le conseil pédagogique	34
Mobilité d'études à l'étranger	23	Les représentants élus jusqu'au 18 novembre 2018 :	34
Aide aux projets étudiants	23	<i>Le Bureau de la Représentation Etudiante</i>	<i>35</i>
Master-classes & séminaires	23	Nouvelle association des étudiants du conservatoire	36
Les stages	24	Vie au conservatoire	37
<i>Stage et absence.....</i>	<i>24</i>	<i>La résidence : votre interlocutrice</i>	<i>37</i>
<i>Convention de stage.....</i>	<i>24</i>	<i>La carte d'étudiant</i>	<i>37</i>
<i>Votre situation en période de stage</i>	<i>25</i>	<i>L'accès au restaurant</i>	<i>37</i>
<i>Transmission et signature</i>	<i>25</i>	VIVRE A LYON	38
<i>Etudiants recrutés à l'Orchestre Français des Jeunes - OFJ.....</i>	<i>25</i>	Trouver un logement	38
Le CHEL'S – une ouverture et la construction d'une culture	26	Étudiants étrangers	40
Licence à l'université Lyon II	27	<i>Le Visa.....</i>	<i>40</i>
<i>La licence en partenariat avec l'Université Lumière Lyon 2.....</i>	<i>27</i>	Votre santé	41
<i>Musiciens.....</i>	<i>27</i>	Bourses et aides sociales	43
<i>Danseurs.....</i>	<i>27</i>	<i>Service social des étudiants.....</i>	<i>43</i>
		<i>L'aide du Fonds national d'aide d'urgence annuelle Culture - FNAUAC.....</i>	<i>43</i>
		Sortir à Lyon	44
		<i>Manifestations de la saison publique du CNSMD.....</i>	<i>44</i>
		<i>Sortir à Lyon.....</i>	<i>45</i>

BIENVENUE !

Vous avez intégré le CNSMD de Lyon, établissement public du Ministère de la culture et de la Communication.

En phase avec le paysage de la création et de la diffusion, nous avons pour mission de vous préparer à une vie artistique professionnelle en danse ou en musique.

Dévoués à cette mission, la direction, les artistes enseignants et l'équipe administrative sont heureux de vous accueillir.

L'établissement est associé à l'Université de Lyon et membre fondateur du CHEL(S) Collège des Hautes Etudes Lyon-Sciences, avec Sciences-Po, Ecole Centrale, Ecole Normale Supérieure, VetAgroSup.

Vous profiterez des très nombreux partenariats professionnels et institutionnels du CNSMD, en France ou à l'étranger.

Notre pédagogie a évolué ces dernières années pour laisser plus d'espace pour les projets, aux travaux transversaux, à la recherche, et aux nouvelles formes scéniques. J'y suis très attaché, convaincu que le monde professionnel auquel vous vous destinez sera celui, au-delà de votre vocation et de l'indispensable excellence artistique, de la transversalité de l'intelligence des arts, de la généreuse prise de risque, de l'ouverture à l'autre, de la réinvention.

Vos études exigent de vous un engagement, un temps et un investissement complets, un suivi attentif. Assiduité et ponctualité aux cours comme aux activités d'ensemble conditionnent aussi votre réussite.

Vous respecterez vos obligations, vos partenaires, les équipes pédagogiques, administratives et techniques qui vous accompagnent. Vous préserverez les matériels mis à votre disposition, les bâtiments, les mobiliers, les instruments et les documents, tout ce bien commun dont chacun d'entre nous est responsable.

Enfin vous prendrez attentivement connaissance du règlement des études, comme du règlement intérieur.

Nous vous souhaitons une inlassable curiosité afin de profiter pleinement de la richesse de l'offre du CNSMD et de ces années... qui passent si vite !

Géry Moutier,
directeur

LOCALISATION



Le CNSMD est situé dans le 9^e arrondissement de Lyon, de part et d'autre des quais de Saône.

- Site principal : bâtiments administratifs et techniques, salles de spectacle, restaurant universitaire et locaux musique :
3 quai Chauveau
- Locaux du département des études chorégraphiques :
6 quai Saint Vincent au Grenier d'Abondance

Les 2 sites sont à 10 min à pied de l'arrêt de métro Valmy et à proximité de plusieurs arrêts de bus

métro : ligne D, station Valmy

bus : arrêt Pont Koenig R.D : C14, 2, 19, 31, 40, 45

vélo : Station Vélo'v : Conservatoire (face au CNSMD, station n°9011), Conservatoire Bis (face au Grenier de l'Abondance – station n°4001)

LE CNSMD DE LYON EN CHIFFRES

613

étudiants

155

partenaires professionnels
et internationaux

1288

candidats au concours
d'entrée pour 197 admis

93%

taux d'insertion
professionnelle 3 ans
après le diplôme

49

disciplines principales

12

départements
pédagogiques

Cordes, bois, cuivres, claviers,
création musicale, culture musicale,
danse, musique de chambre,
musique ancienne, voix
et direction de chœurs, formation
à l'enseignement de la musique
et de l'art chorégraphique.

180

enseignants
permanents

175

intervenants
extérieurs

90

disciplines
complémentaires

MUSIQUE

DANSE

Année préparatoire

1^{er} cycle, niveau LICENCE (Bachelor)

> **DNSPM** : Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien

> **Bachelor de culture musicale**

> **Diplôme d'État de professeur de musique** (ouvert aux étudiants du CNSMD en DNSPM)

> **Licence en musique**, en partenariat avec l'Université Lyon 2

2^e cycle, valant grade MASTER

- > Instrumentiste-chanteur
- > Chef d'ensembles vocaux
- > Musique de chambre
- > Création musicale
- > Culture musicale
- > Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique et certificat d'aptitude musique

3^e cycle

> Diplôme d'établissement sur projet artistique **Artist Diploma**

> **Doctorat de musique «recherche et pratique»**, en partenariat avec l'école doctorale ED 484 3LA

1^{er} cycle, niveau LICENCE (Bachelor)

> **DNSPD** : Diplôme National Supérieur Professionnel de Danseur

> **Licence Mention «Arts du spectacle»**, en partenariat avec l'Université Lyon 2 (ouvert aux étudiants en DNSPD 2)

Jeune Ballet

2^e cycle

Formation continue de 900h sur 2 ans :

> **Pédagogie et formation à l'enseignement Danse et Certificat d'aptitude** (niveau 1 RNCP)

et +

LES DIPLOMES DELIVRES

CALENDRIERS

Calendrier universitaire 2018-2019

Période	Etudes/Formations	Etablissement
Rentrée universitaire	<p>Semaine d'intégration : Musiciens et danseurs nouveaux admis du lundi 3 au vendredi 7 septembre 2018</p> <p>Début des enseignements danse : Mardi 4 septembre 2018</p> <p>Début des enseignements musique : Lundi 10 septembre 2018</p>	<p>Ouverture de l'établissement : lundi 20 août 2018</p> <p>Ouverture de la résidence : dimanche 2 septembre 2018 à 15h.</p>
Toussaint	<p>Danse : Du samedi 20 octobre au dimanche 4 novembre 2018 inclus <i>Formation diplômante au CA danse en session du 20 au 25 octobre 2018 et du 27 au 28 octobre 2018</i></p> <p>Musique : Du samedi 27 octobre au dimanche 4 novembre 2018 inclus</p>	Résidence ouverte
Noël	Du samedi 22 décembre 2018 14h au dimanche 6 janvier 2019 inclus	<p>Fermeture résidence : du samedi 22 décembre 2018 14h au dimanche 6 janvier 2019 17h</p> <p>Fermeture établissement* : du samedi 22 décembre 2018 au dimanche 6 janvier 2019 inclus</p>
Hiver	Du samedi 16 février 2019 au dimanche 3 mars 2019 inclus <i>Formation diplômante au CA danse en session du 17 au 23 février 2019</i>	Résidence ouverte
Printemps	Du samedi 13 avril 2019 au dimanche 28 avril 2019 inclus <i>Formation diplômante au CA danse en session du 13 au 20 avril 2019</i>	Résidence ouverte
Été	<p>Fin des enseignements musique et danse : Vendredi 21 juin 2019 au soir</p> <p><i>Formation diplômante au CA danse en session du 5 au 9 juillet 2019 et du 11 au 12 juillet 2019</i></p> <p><i>Formation diplômante au CA danse en session du 21 au 24 août 2019 et du 26 au 30 août 2019</i></p>	<p>Fermeture résidence : Samedi 22 juin 2019 14h</p> <p>Fermeture établissement* (excepté pour les travaux) : du samedi 27 juillet 2019 au dimanche 18 août 2019 inclus</p>

Bornage des semestres (musique) :

Semestre 1 : du lundi 10 septembre 2018 au vendredi 25 janvier 2019
Semestre 2 : du lundi 28 janvier 2019 au vendredi 21 juin 2019 au soir

**Des dérogations peuvent être accordées à certains agents au regard des nécessités de service portées par le chef de service*

Calendrier de la rentrée – début des enseignements

Lundi 10 Septembre			
DÉBUT DES ENSEIGNEMENTS			
18h-18h30 OU 18h30-19h	TEST Orientation niveau de français - Français Langue Etrangère (FLE) Ecrits pour placement dans groupes de niveau	Etudiants ressortissant de pays non francophones (DNSPM et Master) Sur convocation	Amphithéâtre Darasse (sous réserve de modification)
Mardi 11 Septembre			
Heure	Objet	Destinataires	Lieu
11h -12h	Réunion de rentrée	DNSPM 2 et 3	Varèse
12h15-13h15	Réunion de rentrée	Master 1 et 2	Varèse
18h30-19h	Restitution de résidence Artist Diploma de Mervyn Groot	événement public	Varèse
Mercredi 12 Septembre			
14h-15h00	Réunion classe de percussions	Etudiants de la classe de percussions	Ardèche
Jeudi 13 Septembre			
11h-13h15	Réunion de rentrée	Personnels du CNSMD	Varèse
18h30-19h	Restitution de résidence Artist Diploma de Morgane De Laforest	événement public	Varèse
Vendredi 14 Septembre			
14h-15h00	Réunion des étudiants du département cuivres	Etudiants du département cuivres	Balanchine
13h30-18h	TEST Orientation niveau de français - Français Langue Etrangère (FLE) Oral pour placement dans groupes de niveau	Etudiants ressortissant de pays non francophones (DNSPM et Master) Sur convocation	S204, S209, S2010, S2013 (durée de l'oral : 5 minutes)
19h	Soirée d'intégration – NAEC	Tous les étudiants	
Samedi 15 Septembre			
13h-17h45	Visites en musiques	événement public / Journées du Patrimoine	CNSMD
18h30-19h	Restitution de résidence Artist Diploma d'Emil Kuyumcayn	événement public / Journées du Patrimoine	Varèse
Dimanche 16 Septembre			
14h-17h45	Visites en musiques	événement public	Tout le bâtiment central
18h-19h	Conférence musique et cinéma : Le Prince Ahmed, J. Bellanger / Th.Cohade	événement public	Varèse
Mardi 18 Septembre			
18h30-19h	Restitution de résidence Artist Diploma Lou Renaud Bailly	événement public / Journées du Patrimoine	Varèse

AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

La semaine d'intégration du 3 au 7 septembre

Un temps d'accueil, de rencontre et d'information pour les nouveaux étudiants

La semaine d'intégration est destinée aux nouveaux admis, danseurs (hors jeune ballet) et musiciens ainsi qu'aux étudiants internationaux accueilli en mobilité (Erasmus, etc.).

Vous participerez aux visites et aux réunions organisées à partir du lundi 3 septembre.

Toutes les activités prévues lors de la semaine dont que le bilan d'orientation de culture musicale sont obligatoires.

Les objectifs de la semaine d'intégration

- ➔ Prendre connaissance de l'établissement, de ses équipes et de son fonctionnement ainsi que des cours qui y sont donnés.
- ➔ Rencontrer les nouveaux étudiants, musiciens et danseurs
- ➔ Procéder au bilan d'orientation de Culture musicale (étudiants en musique ancienne, culture musicale, création musicale et danseurs exceptés)
- ➔ Finaliser vos démarches administratives
- ➔ Choisir vos disciplines complémentaires et constituer votre planning de cours qui sera à remettre à votre gestionnaire de scolarité à partir **du lundi 10 septembre 2018** (uniquement pour les musiciens).

Pour toute absence prévue (participation à la session d'été de l'OFJ, engagement professionnel pris avant le concours, cas de force majeure) une demande d'autorisation d'absence exceptionnelle doit être adressée à l'intention du directeur des études musicales et envoyée par mél au service des études **avant le 20 juillet 2018** à scolarite@cnsmd-lyon.fr, accompagnée du ou des documents permettant d'avérer la situation exceptionnelle.

Vous pourrez procéder à votre inscription administrative à distance :

en ligne (pré-inscription, un mél d'ouverture de l'extranet pour pré-inscriptions vous sera envoyé à ce sujet) puis envoi des documents par courrier au service des études (il vous faudra mentionner "inscription administrative" et votre cycle et discipline d'études sur l'enveloppe).

Lire p. 14 : conséquences de l'absence au bilan.

Déroulé de la semaine d'intégration

NB :

Les studios de danse sont situés au dernier étage du 6 Quai St Vincent 69001 Lyon

Toutes les autres salles indiquées sont situées dans le bâtiment central - 3 Quai Chauveau 69009 Lyon (voir plan du bâtiment joint)

Lundi 3 Septembre

Heure	Objet	Destinataires	Lieu
9h00-9h40	Point des usages à la résidence	résidents Danseurs et DNSPM1	Salle des chœurs
10h30 -12h	Réunion département danse : présentations des équipes danse, projet pédagogique, structuration des études, attentes de la formation	Danseurs	Studio Hightower
12h - 13h30	Pause déjeuner		Réfectoire
13h30 - 15h30	Visite Médiathèque	Danseurs	entrée Médiathèque rdv au 1er étage du bâtiment central
13h30-15h30	Visite CNSMD	Danseurs	départ devant le sas d'accueil du bâtiment central
14h-15h	Entretiens individuels des projets de recherche	Master 1 sur concours - Musique ancienne - sur convocation	Bureau du directeur de la recherche
16h30-17h15	Mot d'accueil	DNSPM 1 participant à l'atelier	Foyer Danse - 6 Quai St Vincent 69001 Lyon
17h45-20h	Atelier danse pour musiciens et danseurs – groupes de 20	Année Préparatoire et DNSPM1 et Bachelor	Studio à confirmer

Mardi 4 Septembre
Pré-rentrée pour les étudiants musiciens en DNSPM 1
passant le bilan d'orientation de culture musicale
et Bachelor en Culture musicale

Heure	Objet	Destinataires	Lieu
8h15-8h40	Point des usages à la résidence	Résidents DNSPM 1 et Bachelor	Salle des chœurs
8h40 - 12h15	Bilan d'orientation de culture musicale Ecrit	DNSPM 1 tous les instrumentistes et chanteurs généralistes (sur convocation)	Salle Varèse
9h15-12h30	Entretiens individuels des projets de recherche	Master 1 sur concours - disciplines modernes - sur convocation	Bureau du directeur de la recherche
10h30 -11h30	Réunion des étudiants de culture musicale (discipline principale)	Bachelor culture musicale	C200
13h-14h	Pause déjeuner		Réfectoire
14h-17h	Correction des écrits du bilan d'orientation de culture musicale	professeurs de culture musicale	C 200
14h-17h	Inscriptions administratives et remise de la carte d'étudiant	DNSPM 1 et Bachelor / Master 1 sur concours sur convocation	Service des études
14h - 17h	Visite du CNSMD	DNSPM 1 et Bachelor sur convocation	départ devant le sas d'accueil
14h - 17h	Visite de la Médiathèque	DNSPM 1 et Bachelor sur convocation	entrée Médiathèque rdv au 1er étage du bâtiment central
17h-22h	"Le geste musical, incarner le son"	Année Préparatoire Danse et DNSPM1 et Bachelor	Salle d'Ensemble

Mercredi 5 Septembre
Pré-Rentrée pour les étudiants musiciens en DNSPM 1 en chant, création musicale, musique ancienne, Master 1

Heure	Objet	Destinataires	Lieu
8h-13h	Bilan d'orientation de culture Oraux	DNSPM 1 selon affichage - Sauf étudiants en culture musicale et musiques anciennes	mises en loge : C200, C203, C204 salles d'oratoires : C209, C211, C210, C212, C213 salle pour délibération : C200
9h30-12h30	Inscriptions administratives et remise de la carte d'étudiant	DNSPM 1 et Bachelor sur convocation Master 1 sur convocation	Service des études
9h30 - 12h30	Visite de la Médiathèque	DNSPM 1 / Bachelor / Master 1 sur convocation	entrée Médiathèque rdv au 1er étage du bâtiment central

10h - 12h	Réunion d'accueil des étudiants en échanges internationaux.	Etudiants échanges internationaux / Master Internationaux	S106
10h30 - 11h30	Visite du CNSMD	DNSPM 1 / Bachelor / Master 1 sur convocation	départ devant le sas d'accueil du bâtiment central
12h-13h	Réunion de rentrée Artist Diploma	Etudiants en Artist Diploma (AD)	A00
12h30-14h	Pause déjeuner		Réfectoire
14h - 16h	Visite du CNSMD et Médiathèque	Etudiants échanges internationaux et Master Internationaux	départ devant le sas de l'accueil
14h-15h00	Réunion d'accueil présidée par Géry Moutier - Présentation de la semaine d'intégration - Représentants étudiants - Présentation du CHELS - Echange avec les étudiants	Danseurs, DNSPM 1, Bachelor, Master 1	Salle Varèse
15h - 15h30	Présentation des services	Danseurs, DNSPM 1, Bachelor, Master 1	Salle Varèse
15h30 -16h30	Pot d'accueil	Danseurs, DNSPM 1, Bachelor, Master 1	Bar Varèse
16h30-17h30	Réunion sur la scolarité par discipline principale	DNSPM 1- information sur les cursus par départements bois - cordes	S102
		DNSPM 1- information sur les cursus par départements claviers - création musicale, voix et direction de chœurs	S106
16h30-17h00	Présentation de la recherche	Master 1 sur concours	Salle d'ensemble
16h30	affichage des résultats du bilan de culture musicale		Rez de chaussée du Foyer des étudiants
17h30-19h	Présentation des enseignements de culture musicale	Tous les DNSPM 1, bachelor et Master 1, étudiants en échange internationaux, Master Internationaux	Salle Varèse
19h-20h00	Réunion vie étudiante de la NAEC-Nouvelle association des étudiants du Conservatoire	Tous les étudiants	Salle Varèse

Jeudi 6 septembre

Heure	Objet	Destinataires	Lieu
9h - 12h	Bilan d'orientation de culture musicale: entretiens individuels	DNSPM 1 sur convocation	C 210 et C211
9h - 12h	Inscriptions administratives et remise de la carte d'étudiant	DNSPM 1 et Master 1 sur convocation	Service des études
9h - 10h	Visite du CNSMD	DNSPM 1 et Bachelor sur convocation	départ devant le sas d'accueil
9h - 11h	Visite de la médiathèque	DNSPM 1 et Master 1 sur convocation	entrée Médiathèque rdv au 1er étage du bâtiment central
9h - 9h30	Détermination de la tessiture (chant choral)	Etudiants en échanges internationaux	S 128, S129
9h30 - 13h	Détermination de la tessiture (chant choral)	Tous les étudiants sauf chanteurs, musique ancienne, Direction de Chœurs - sur convocation	S 128, S129
13h-14h	Pause déjeuner		Réfectoire
14h30 - 15h	Visite de la Médiathèque	Etudiants échanges internationaux (en deux groupes)	Médiathèque
14h-15h	Réunion générale sur la scolarité (VAA, réduction de scolarité, règlement intérieur, règlement des études, licence, DE, extranet) / Présentation des ateliers d'improvisation	DNSPM 1 et Master 1	Salle Varèse
15h30 - 16h30	Réunion des étudiants du département direction de chœurs et chant	DNSPM1 (échanges internationaux inclus)	C200
16h30 - 18h	Réunion Département Musique Ancienne	DNSPM1 et Master 1 (échanges internationaux inclus)	C200
18h30-19h30	Atelier danse pour musiciens et danseurs	DNSPM1 musique ancienne, chant, Master1 - DNSPD1, Etudiants en échanges internationaux / Master Internationaux	Studio à confirmer
18h30-19h30	Atelier danse pour musiciens et danseurs	DNSPM1 musique ancienne, chant, Master1 - DNSPD1, Etudiants en échanges internationaux / Master Internationaux	Studio à confirmer

Vendredi 7 Septembre

Heure	Objet	Destinataires	Lieu
9h-11h	Réunion classe de composition pour l'image	DNSPM1	N 230
9h - 10h	Visite de la Médiathèque	Etudiants érasmus et étudiants étrangers désirant suivre une visite en anglais	entrée Médiathèque rdv au 1er étage du bâtiment central
10h15 - 11h	Réunion des étudiants du département Cordes	DNSPM 1 et Master 1 violon, alto, violoncelle et contrebasse (échanges internationaux inclus)	Salle d'ensemble
10h - 11h	Réunion des étudiants du département Bois	DNSPM 1 et Master 1 flûte, hautbois, clarinette, basson allemand, basson français (échanges internationaux inclus)	Salle Dupin
10h15 - 10h45	Réunion des étudiants du département Claviers	DNSPM1 et Master 1 piano, orgue, harpe, percussion, accompagnement piano (échanges internationaux inclus)	Darasse
11h-13h	Réunion classe de composition pour l'image	Master InMics	N 230
11h - 12h	Réunion musique de chambre / présentation du dispositif Médiation culturelle	DNSPM 1 et Master 1 instrumentistes (échanges internationaux inclus) sauf musique ancienne, contrebasse, orgue, harpe et percussions	Darasse
12h - 12h30	Point sur les activités département création musicale (musique de chambre et activités d'ensemble)	DNSPM 1 et Master 1 (échanges internationaux inclus) sauf culture musicale	Darasse
12h30-13h	Point par la régie	DNSPM 1 et Master 1 (échanges internationaux inclus) sauf culture musicale	Darasse
12h15-17H30	Séminaire de rentrée des chefs de département	chefs de département	
14h - 16h	Réunion des classes de Composition contemporaine instrumentale et vocale, composition mixte et électroacoustique	étudiants de ces classes	Studio d'Essai
Samedi 8 Septembre			
18h30-19h	Restitution de résidence Artist Diploma de Carlos Puga	évènement public	Varèse

Le bilan d'orientation de culture musicale



Un bilan d'orientation de culture musicale a lieu au début de la semaine d'intégration.

➔ Qui est concerné ?

Les étudiants nouveaux admis en 1er cycle musique à l'exception des étudiants de musique ancienne, de culture musicale et de création musicale.

Le jury du concours d'entrée des **chanteurs**, détermine pour chaque étudiant s'il passera le Bilan d'orientation musicale.

Les étudiants chanteurs qui selon les indications du jury du concours d'entrée ne le passent pas devront suivre le cours de Formation musicale pendant leur DNSPM1 et 2 (4 semestres sur 2 ans) conformément à leur grille cursus.

➔ A quoi sert-il ?

Les objectifs de ce bilan sont multiples : évaluer les connaissances analytiques des étudiants mais aussi leur maîtrise écrite du français, connaître vos parcours et attentes éventuelles concernant les disciplines de culture.



L'écrit

- Durée de 3 heures
- Un commentaire d'une œuvre symphonique du début du XIX^e siècle à partir de sa partition et de trois écoutes ainsi que d'un texte orientant les étudiants pour rédiger l'épreuve.
- Un questionnaire individualisé (connaissance des parcours).



L'oral

- 2 commentaires d'écoute d'œuvres courtes, d'époques et de styles différents.
- Une grille d'écoute permettra à l'étudiant de préparer l'entretien avec les enseignants du département de culture musicale -durée de 15 à 20 minutes.
- Les enseignants pourront compléter ce bilan par des questions de connaissances culturelles et techniques, ou pour revenir sur les réponses données à l'écrit.



La grille d'évaluation

- **3 critères principaux :**
- Qualités techniques
- Connaissances culturelles,
- Maîtrise des outils de la langue française,
- **Ces critères sont déclinés pour l'écrit et pour l'oral.**

➔ A l'issue du bilan 2 résultats :

1. Disciplines de Culture

- ✓ Un parcours de disciplines de culture (obligatoires et conseillées) est établi pour chaque étudiant.
- ✓ Le résultat du bilan détermine si l'étudiant aura à suivre les 3 semestres de culture musicale prévus à son cursus ou seulement 2 (dans ce cas un semestre est validé par le bilan).

2. Initiation à l'analyse

- ✓ Le résultat du bilan détermine si l'étudiant aura à suivre le cours d'initiation à l'analyse en 1^{ère} année et le niveau du cours auquel il doit participer : de A, le plus fort, à C, le plus faible. L'étudiant dispensé d'initiation à l'analyse par le bilan valide les 2 semestres de ce cours inscrits dans son cursus.
- ✓ **Incidence des résultats du bilan sur le cursus des chanteurs**
A l'issue du bilan les étudiants chanteurs pourront être orientés vers un cours d'initiation à l'analyse (2 semestres) en guise de formation musicale. Ils se verront, une fois ces 2 semestres validés au titre de la formation musicale, crédités d'une équivalence supplémentaire de 2 semestres de formation musicale (4 semestres inscrits au cursus). Lorsque les résultats du bilan valident l'initiation à l'analyse, les 4 semestres de formation musicale figurant dans leur cursus sont validés
- ✓ **Un parcours d'accompagnement** pourra être appliqué à des étudiants présentant des lacunes particulières (soutiens harmoniques, mélodiques ou rythmiques, en plus des cours d'initiation).

➔ Présentation des cours de culture musicale par les enseignants

A la suite de **l'affichage des résultats** du bilan, aura lieu une **présentation** des cours de Culture musicale par l'équipe enseignante : voir le planning de la semaine d'intégration pour les dates, heures et lieux.

Les étudiants dont le profil nécessite un **accompagnement particulier** seront reçus dès le lendemain sur convocation par affichage.

L'ENSEMBLE DE CES ELEMENTS PERMET A L'ETUDIANT DE PROCEDER A SON INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

En cas d'absence au bilan

Les étudiants de premier cycle (hors musique ancienne, culture musicale et création musicale) qui n'auront pas participé au Bilan d'orientation de culture musicale (cas de force majeure ou dérogation exceptionnelle) devront suivre tous cours de disciplines de culture les prévus à leur cursus :

Pour les instrumentistes : cours d'initiation à l'analyse (2 semestres) ainsi que 3 semestres de disciplines complémentaires.

Pour les chanteurs : la formation musicale (4 semestres)

VOTRE SCOLARITE AU CNSMD DE LYON

Vos interlocuteurs

Mél - Les adresses méls de vos interlocuteurs du CNSMD, enseignant ou personnel administratif sont rédigées comme suit : prenom.nom@cnsmd-lyon.fr et prenom-compose.nom-compose@cnsmd-lyon.fr

Les adresses mél génériques sont indiquées ci-dessous.

Pour les musiciens

Scolarité

scolarité@cnsmd-lyon.fr

Gestionnaires de scolarité 1^{er} cycle :
Bureau S020

- [Stéphanie Marchand-Valat](#)

Cordes, bois, musique ancienne
Stages des 1^{er} et 2^e cycles, Chels,
Correspondante Handicap

- [Anne-Cécile Nentwig](#)

Cuivres, création musicale, culture
musicale, voix et direction de chœurs,
préparation rentrée.

Gestionnaire de scolarité 2^e cycle :

- [Rachel Cunit](#) - Bureau S013

Les examens et concours

concours@cnsmd-lyon.fr

Coordinatrice :

- [Alice Lamouille](#) Bureau S016

Gestionnaires d'examen :

- [Brigitte Romand-Deffry](#)

Cordes, Bois, Cuivres - Bureau S019

- [Corinne Dumas](#)

Claviers, Chant, Création musicale

- [Annabelle Arioli](#)

Musique ancienne et Direction de chœurs

Les pratiques d'ensemble

**Pratiques collectives du département
Voix**

*Direction de chœur, chœur atelier,
ensemble vocal :*

- [Annabelle Arioli](#)

La Musique de chambre

- [Lucie Robineau](#)

Orchestre et atelier XX-XXI

- [Jean-Michel Lopez](#)

Régie

Coordinateur - Régie plateau

- [Eric Soldevila](#)

Coordinateur - Régie audio visuel

[Richard Baconnier](#)

Pour tous

[Pauline Patoux](#), aides aux projets
étudiants, programmes internationaux
(InMics – CoPeCo)

[Chiara Pellegrino](#), mobilités
internationales

Pour les danseurs

**Gestionnaire de scolarité et d'examens-
concours**

[Agnès Badet](#)

Coordinateur pédagogique

[Benoit Caussé](#)

Vos outils

Les outils de suivi personnalisé de votre cursus

La communication par méls

Les enseignants et personnels administratifs chargé du suivi de votre scolarité communiquent essentiellement par messages électroniques avec vous.

Prenez donc garde à ce que l'adresse communiquée au service des études fonctionne et vérifiez que les messages qui vous sont adressés ne se rangent pas dans les spams. Les messages envoyés par l'encadrement du CNSMD sont réputés lus.

LISEZ nos envois !

L'Extranet

Accessible depuis la page d'accueil du site internet du CNSMD ou via le lien <http://scolarite.cnsmd-lyon.fr>, il permet aux étudiants musiciens de consulter leurs inscriptions en cours, de prendre connaissance de leurs notes et des appréciations des enseignants.

Les courriers administratifs importants (discipline, scolarité) y sont téléversés.

Les enseignants qui vous notent ont accès à votre dossier.



Une refonte complète de cet outil est en cours.

Ses fonctionnalités évolueront durant l'année universitaire

Il sera à terme ouvert aux étudiants danseurs et de la formation à l'enseignement

Les informations générales sur votre cursus



Les informations générales portant sur chaque cursus, vos obligations et les règlements du CNSMD sont régulièrement mis à jour sur **le Cloud du CNSMD**.

Voici ce que vous y trouvez :
en gris les documents concernant danseurs et musiciens

➔ Suivi administratif et vie au conservatoire

Documents administratifs

- Le Règlement des Études
- Le Règlement Intérieur
- Le Règlement d'usage des locaux

➔ Les informations générales concernant votre cursus ICI

- les fiches cursus - dont la forcément la vôtre
- Le livret des disciplines complémentaires comportant notamment le descriptif des cours de culture 2018-19
- Le planning des disciplines complémentaires (pour vous permettre de réaliser votre inscription pédagogique) et votre planning de cours à remplir à la rentrée universitaire
- Le Livret des Activités d'Ensemble (modalités de fonctionnement, programme de la saison publique, planning des répétitions).

- Le livret de la recherche
- Les informations concernant vos examens de fin de cycle (version 2019 à venir)
- Le formulaire type de convention de stage
- Si vous êtes en situation de handicap et souhaitez bénéficier d'aménagements spécifiques de votre cursus et/ou de vos examens, merci de remplir le dossier que vous trouverez au [lien suivant](#) et de le renvoyer des documents nécessaires à **Stéphanie Marchand-Valat**, référente handicap qui peut aussi vous accompagner dans cette démarche.

➔ Votre travail de recherche

- M2 : les documents nécessaires à la rédaction, le dépôt du mémoire
- M1 : aide à la recherche
- DNSPM3: [guide de la rédaction](#)

L'assiduité dans votre cursus à plein temps

Etudiants musiciens

➔ Demande d'autorisation d'exercer

Les études au CNSMD de Lyon sont des études à temps plein, c'est pourquoi l'exercice de tout travail est soumis à autorisation du directeur. Si vous êtes dans ce cas il vous faut remplir un formulaire de Demande d'autorisation d'exercer (feuille rose) à retirer auprès de votre gestionnaire (ou dans le couloir des Études) sitôt la situation connue.

➔ L'assiduité : une question de priorités

Il vous appartient de tenir votre agenda et de prioriser vos obligations : participation à un projet versus participation à un cours. Les sanctions liées aux absences peuvent aller jusqu'au renvoi (*Règlement des études*, V.5).

L'assiduité à tous les enseignements auxquels vous êtes ou serez inscrit(e) conformément à votre planning individuel ainsi qu'aux pratiques collectives, est **obligatoire**.

➔ Absences

Absences prévisibles

Toute participation à une activité extérieure (musicale, chorégraphique extérieure ou autre), ou toute absence prévisible doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite

Vous devez déposer votre demande au pôle scolarité (S 020 pour le 1^{er} cycle et S013 pour le 2^e cycle) du Service des études au moyen des imprimés (feuilles jaunes) destinés à cet usage qui sont disponibles sur les présentoirs au service des études.

Votre gestionnaire le transmettra au directeur des études musicales.

Ces demandes doivent être déposées maximum **15 jours avant la date de l'absence** pour être traitées uniquement par le service des études.

L'ensemble des demandes hors-délai sont soumises à la validation du directeur des études musicales.

Absences non prévues

Toute absence non justifiée est réputée irrégulière et passible de sanctions disciplinaires (avertissement).

Ainsi en cas d'absence, vous devez prévenir les enseignants concernés par votre absence par mél ainsi que votre gestionnaire en indiquant votre nom, prénom, discipline et année ainsi que le motif et la durée prévue de l'absence.

Cette démarche ne constitue pas, en elle-même, un justificatif d'absence. Dès votre retour, vous devez transmettre un certificat médical attestant votre incapacité momentanée à suivre les cours, ou tout document permettant d'apprécier votre situation.

La justification ou l'autorisation (par feuille jaune signée) d'une ou plusieurs absences ne dispense pas des conséquences de cette/ces absence(s) dans les cours concernés.

Bourses sur critères sociaux et assiduité sont liées

Le maintien de la bourse est soumis à des conditions de progression, d'assiduité aux cours et de présence aux examens.

Cette exigence concerne aussi les disciplines complémentaires.

Etudiants danseurs

Vous êtes tenu d'être présent sur l'ensemble des cours et activités programmées pour votre classe, selon le planning hebdomadaire affiché au tableau central à l'accueil. Aucun départ anticipé avant la fin des cours n'est autorisé ; du lundi au vendredi (voire le samedi matin selon le cas) sauf cas de force majeure signalé par mail, appel téléphonique ou tout autre justificatif.

➡ Absence imprévisible :

Toute absence non justifiée est réputée irrégulière et passible de sanctions disciplinaires (avertissement).

Ainsi en cas d'absence, vous devez appeler ou laisser un message auprès du secrétariat de département danse **04 78 28 34 34**, en précisant votre nom, prénom, le motif et la durée prévue de l'absence.

Cette démarche ne constitue pas, en elle-même, un justificatif d'absence.

Dès votre retour, vous devez nous transmettre un certificat médical attestant votre incapacité momentanée à suivre les cours de danse. - ou tout document de nature à permettre l'appréciation de votre situation. Les justificatifs sont à remettre à la Chargée de scolarité- danse, **Agnès Badet**.

En cas de maladie, vous devez respecter le temps de repos prescrit par le médecin.

Il n'est pas possible de reprendre les cours de danse avant la fin du repos indiqué par le médecin. Sauf si vous nous fournissez un nouveau certificat du médecin nous précisant que vous pouvez danser.

Selon la gravité de votre blessure, vos enseignants pourront exiger votre présence aux cours techniques (observation des cours) et aux cours de discipline de culture.

En cas de blessure entraînant une immobilisation, vous devez nous préciser votre lieu de repos.

➡ Absence prévisible :

Toute participation d'un étudiant à une activité extérieure (job étudiants) ou chorégraphique (examen d'un étudiant musicien, spectacle, stage), de même que toute absence prévisible, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à retirer auprès du coordinateur pédagogique, Benoît Caussé, dans un délai de 15 jours précédant l'absence ou le début de l'activité.

Elle sera validée par le directeur des études chorégraphiques et l'enseignant de la discipline principale.

Vous avez été admis au CNSMD de Lyon, vous représentez l'établissement, vous devez montrer une image positive, rayonnante, allant dans le sens de l'esprit de l'établissement.

La maîtrise de la langue française

1- Niveau de français exigé – Certificats DELF ou TCF

Ces exigences s'appliquent aux étudiants ressortissant de pays **non francophones** entrant **dans un nouveau cycle** à la rentrée de **septembre 2018** et **aux nouveaux admis** de 2018 :



Les étudiants souhaitant s'inscrire en licence liée à leur DNSPM (durant leur année de DNSPM3) doivent justifier du niveau B2.

Le 2^e certificat du cycle doit être obligatoirement **obtenu en France**

Attention, **l'obtention du certificat est à la charge de l'étudiant** : l'inscription à l'examen dans une structure de certification agréée et son coût sont à la charge de l'étudiant.



Une certification obtenue en France de **niveau** supérieur à celui exigé pour le **cycle** (≥B2 en 1^{er} cycle, ≥C1 en 2^e cycle) **valide les Ects de la langue vivante (FLE)** pour le cycle.

2- Accompagnement à la maîtrise du français langue étrangère -FLE

- **Test de niveau** de français organisé et pris en charge par le CNSMD à chaque rentrée pour répartition dans les cours. Les étudiants atteignant le niveau requis pour leur cycle sont dispensés de cours s'ils le souhaitent (mais doivent produire le certificat).
- **Cours de FLE d'1h30/ semaine** dispensés aux étudiants ayant passé le test organisé et pris en charge par le CNSMD dans ses locaux du conservatoire (1^{er} semestre de chaque année).

TEST- Pour les rentrées 2018 et 2019, le test s'adresse à l'ensemble des étudiants ressortissants de pays non francophones, nouveaux arrivants et étudiants déjà présents à l'exclusion de ceux qui fournissent un **certificat obtenu en France** d'un niveau suffisant pour l'ensemble du cycle. Chaque étudiant est orienté dans le cours du niveau ou le test lui correspondant.

Seuls les étudiants qui ont effectué le test de niveau pourront participer aux cours pris en charge par le CNSMD.

DATES ET HORAIRES DU TEST -oral et écrit obligatoires :

Ecrit (30 mn) :
Lundi 10 septembre,
18h-18h30 ou 18h30-19h
(sur convocation mail)

Oral (5 mn) :
Vendredi 14 septembre
entre 13h30 et 18h sur convocation

COURS - Les cours de FLE sont **obligatoires** pour les nouveaux entrants s'ils ne fournissent pas le certificat obtenu en France du niveau le plus élevé attendu dans le cycle (B1 en DNSPM, B2 en master et AD) ; non obligatoires, mais **fortement recommandés** pour les étudiants ayant commencé leur cycle d'étude au conservatoire avant 2018.

3- Certifications

TCF ET DELF : les certifications acceptées

Pour obtenir la certification, il y a 2 types d'examen : le TCF ou le DELF

Le DELF conduit à un **diplôme d'État**, il est sans limitation de validité et a un coût d'environ 130€ selon les centres d'examen.

Le TCF est d'une nature différente. C'est **une attestation de niveau**. Il s'agit d'une validation du niveau de langue, des compétences linguistiques à un moment donné. L'attestation TCF n'est valable que deux ans. Le coût est bien moindre (environ 70€).

Quelles institutions délivrent ces certificats ?

Pour l'obtention de ces certificats par les étudiants, l'Ucly (Université catholique de Lyon), l'Institut Lyonnais et l'université Lyon 2 sont les structures les moins coûteuses à Lyon, voir pages suivante pour le détail et les informations de contact.

Estimation du nombre d'heures de travail nécessaires pour augmenter son niveau de français d'un niveau de certification à un autre :

100 à 200 heures de travail

MUSICIENS et DANSEURS

CENTRE	ADRESSE ET CONTACTS	NIVEAUX	SESSIONS D'EXAMEN	PRIX 2018	COURS DE PREPARATION	ANNONCE RESULTATS	
1	A.L.P.E.S. (Association Lyonnaise de Promotion et d'Education Sociale)	13 Rue Delandine 69002 Lyon, alpes@alpes-formation.fr 04 72 41 64 34	DELFA1 DELFA2 DELF B1 DELF B2	8 sessions par année pour chaque niveau	DELFA1 : 82 € DELFA2 : 98 € DELF B1 : 110 € DELF B2 : 145 €	à voir	réponse après 4/8 semaines
2	ACFAL formation	Tél : 04 78 84 29 60 Mail : acfalformation@acfal.com 21 place Tolozan / LYON 01	tous les 6 niveaux	entre 6 et 8 sessions par année pour chaque niveau	DELFA1 : 75 € DELFA2 : 75 € DELF B1 : 100 € DELF B2 : 100 € DALF C1 : 125 € DALF C2 : 135€	possibilité de faire un cours (payant) de préparation	
3	Alliance Française de LYON	1, rue Pierre Bourdan 69003 Lyon - France Tél. : 33 (0)4 78 95 24 72	DELFB2 DALFC1 DALFC2	3 sessions par année pour chaque niveau	DELF B2 : 130 € DALF C1 : 160 € DALF C2 : 160 €	possibilité de faire un cours (payant) de préparation	
4	CEFI (Bron)	11 rue Alsace Lorraine 69500 - BRON tel : 04 72 37 48 97 tel portable : 04 72 37 48 86 cefi@cefi-formation.fr	tous les 6 niveaux	10 sessions par année pour chaque niveau	DELFA1 : 70 € DELFA2 : 70 € DELF B1 : 105 € DELF B2 : 120 € DALF C1 : 145 € DALF C2 : 155 €	à voir	
5	ILCF, Institut de Langue et de Culture Françaises	ILCF 23, place Carnot 69002 Lyon - France Tél. : 00 33 - (0)4 72 32 50 53	tous les 6 niveaux	entre 8 et 10 sessions par année pour chaque niveau (surtout niveau B et C)	DELFA1 : 80 € DELFA2 : 80 € DELF B1 : 118 € DELF B2 : 122 € DALF C1 : 145 € DALF C2 : 150 €	à voir	réponse après 3/4 semaines
6	Inflexyon	par courriel : contact@lyon-langues.com par téléphone : 0478397702 à l'accueil de Lyon Langues au 10 rue René Leynaud 69001 Lyon	tous les 6 niveaux	10 sessions par année pour chaque niveau	DELFA1 : 75 € DELFA2 : 75 € DELF B1 : 120 € DELF B2 : 135 € DALF C1 : 155 € DALF C2 : 165 €	possibilité de faire un cours (payant) de préparation	réponse après 3/4 semaines
7	REN FORMATION (REN)* * L'examen DELF a lieu dans la ville de Rillieux	38 grande rue de Vaise - 69009 Lyon 9e Tél : 04 78 83 76 53 Mail : contact.ren@groupe-geim.fr Site web : http://www.groupe-geim.fr	DELFA1 DELFA2 DELF B1	5 sessions par année pour chaque niveau	DELFA1 : 75€ DELFA2 : 75 € DELF B1 : 115 €	possibilité de faire un cours (payant) de préparation [très cher]	réponse après 2 semaines diplôme après 6/8 semaines
	INSTITUT LYONNAIS	9 Avenue Leclerc 69007 LYON France https://www.institut-lyonnais.com/fr/examens-francais-fle	TCF		TCF : 71 €	Possibilité de passer un test le 26 octobre / inscriptions en ligne	

MUSICIENS et DANSEURS

Le service des relations internationales vous accompagne dans vos projets et organise master-classes et séminaires

Mobilité d'études à l'étranger

Si vous souhaitez effectuer un semestre ou une année d'études à l'étranger lors de l'année académique suivante, le service Relations Internationales est à votre disposition pour vous renseigner dans le courant du 1^{er} semestre.

Plus d'informations [ici](#)

Aide aux projets étudiants

Chaque année, plusieurs bourses aux projets sont attribuées aux étudiants du CNSMD de Lyon. Le bureau est un lieu de ressources et de conseils sur les recherches de financements pour vos projets artistiques. Il gère également les procédures des bourses liées au CNSMD de Lyon (MMSG, ADAMI, Nguyen Thien Dao)

Des réunions d'informations vous seront proposées à la rentrée. Vous serez informez par email et par voie d'affichage.

Plus d'informations [ici](#)

Master-classes & séminaires

Vous serez informés par votre département et vos enseignants.
Les master-classes font partie de la programmation de la saison publique.
Les séminaires sont organisés à l'échelle des départements.

Votre interlocutrice :

[Isabelle Replumaz](#), cheffe du service des relations internationales

Les stages

Un stage vise à vous donner une expérience concrète des réalités du métier et à favoriser ainsi votre insertion. Il a une finalité pédagogique. Les cursus des organistes, des compositeurs pour l'image et des étudiants de culture musicale comprennent obligatoirement un ou des stages, d'autres les permettent, par exemple à l'Abbaye aux dames, dans le cadre du recrutement de l'Orchestre Français des Jeunes ou de l'Orchestre des Jeunes de la Méditerranée...

Même lorsque le stage est prescrit dans votre cursus **la recherche du stage vous incombe**, mais peut se faire avec l'aide de vos enseignants ou des services du conservatoire, notre établissement ayant signé des accords-cadres avec des structures pour l'accueil d'étudiants.

Stage et absence

Vous veillerez à ce que la période du stage concorde avec vos obligations dans chaque discipline y compris l'orchestre, les disciplines complémentaires et les dates des évaluations et d'examen.

Dans le cas où la période de stage empièterait malgré tout sur une période de cours, il vous faut prévoir avec chaque professeur concerné par votre absence les modalités de rattrapage de cette absence et faire signer à chacun votre demande d'autorisation d'absence (la « feuille jaune » sur laquelle vous aurez coché la case « stage »).

Convention de stage

Une convention de stage est obligatoirement établie entre le CNSMD, l'établissement d'accueil et vous avant la période de stage. Elle en précise le déroulement et clarifie vos engagements, ceux de la structure d'accueil et ceux de l'établissement d'enseignement.

Une **convention type** est disponible auprès de Stéphanie Marchand au pôle scolarité du service des études qui assure leur suivi pour les 1^{er} et 2^e cycles, et sous [le lien](https://cloud.cnsmd-lyon.fr/index.php/s/wDcszRnvokRdTtm) : <https://cloud.cnsmd-lyon.fr/index.php/s/wDcszRnvokRdTtm> (volume « musiciens-généralités sur les cursus).

Votre situation en période de stage

Les stages font partie intégrante du cursus du CNSMD de Lyon et font l'objet d'une validation pédagogique par le directeur. Pendant toute la durée de votre stage, vous conservez la qualité d'étudiant du CNSMD de Lyon et demeurez sous la responsabilité du directeur de l'établissement supérieur. Tous les stages doivent avoir un rapport avec votre activité artistique. Un stage ne peut en aucun cas concurrencer l'emploi d'artistes.

Transmission et signature

Vous devrez renseigner la convention type avec votre professeur, la signer en 3 exemplaires que vous déposez au service des études qui se charge de recueillir les signatures des deux autres parties. Vous recevrez un message pour venir retirer votre exemplaire ainsi que celui de la structure vous accueillant.

Etudiants recrutés à l'Orchestre Français des Jeunes - OFJ

➡ Nouveaux admis participant à la session d'été de l'OFJ

Cette session précédant vos études et votre inscription administrative au CNSMD, notre établissement ne peut signer de convention de stage.

Une convention de stage couvrant la 2^e session OFJ (session d'hiver) devra être signée par la suite.

Cette session d'été a habituellement lieu en partie pendant la semaine d'intégration, lire p.6 et 14 la marche à suivre en cas d'absence à la semaine d'intégration et les conséquences de l'absence au bilan de culture.

➡ Etudiants du CNSMD participant à la session d'hiver

Etudiant du département Cordes : noter sur votre fiche de vœux d'orchestre que vous souhaitez ne pas participer à une session du CNSMDL à cette période (feuille à remplir à la rentrée, elle pourra vous être transmise par votre professeur).

Etudiant des départements Bois, Cuivres et Claviers : préciser à votre professeur lors de la réunion de répartition des activités d'ensemble, que vous souhaitez ne pas participer aux sessions du CNSMDL à cette période. (La répartition des 15 activités d'orchestre de la saison se fait au sein de chaque classe, avec votre professeur ou le professeur assistant en tout début d'année).

Pour tous : Suite à l'affichage des engagements à l'orchestre du CNSMDL (octobre), remplir une demande d'autorisation d'absence pour "Stage", à faire signer par la régie l'ensemble des enseignants touchés par cette absence et à remettre à votre gestionnaire de scolarité (Service des études- pôle scolarité) en même temps que votre convention de stage.

Le CHEL'S – une ouverture et la construction d'une culture

Le CNSMD est membre du CHEL[s], collège des hautes études - Lyon science(s), réseau de grandes écoles **rassemblant leurs compétences** pour offrir aux étudiants des atouts supplémentaires de **réussite professionnelle**. Les 5 autres **établissements** membres de l'Université de Lyon, le composant : l'École Centrale de Lyon, VetAgro Sup, l'École Normale Supérieure de Lyon, Sciences Po Lyon, et depuis juin 2018, l'École des Mines de Saint-Étienne.

En pratique, le CHEL[s] vous donne la possibilité de :

- **Suivre un module de cours dans un autre établissement partenaire** validant une discipline optionnelle de votre cursus (UE4).

Liste des cours ouverts sur www.chels.fr (Modules partagés/Liste), inscriptions du 1^{er} semestre à partir du 27 août

- **Suivre un cours pluridisciplinaire** construit par une équipe d'enseignants issue de tous les établissements, en présentiel ou en ligne (MOOC) :

L'objectif de ce cycle de 12 conférences est de vous fournir, à travers différents angles d'approche, **des clés sur la gestion des émotions comme** un élément à prendre en compte dans le cadre de votre activité professionnelle et personnelle.

[Programme et inscriptions](#)

le cours commun 2018-19 est intitulé « **LES ÉMOTIONS EN ACTIVITÉ(S)** »

Quand ? Les jeudis de 18h à 20h. Du 20 septembre au 13 décembre 2018.

Où ? en ligne sur le site du CHEL[s], en présentiel à l'ENS de Lyon – site René Descartes, amphi Descartes (15 parvis René Descartes, 69007 Lyon – métro et tram Debourg).

Modalités : inscription obligatoire du 27 août au 16 septembre 2018.

- ✓ **Bénéficier des ressources** des bibliothèques-médiathèques des établissements partenaires
- ✓ **Intégrer une structure de recherche temporaire**, les « Labo junior », avec des étudiants des autres établissements
- ✓ **Participer à une vie étudiante commune** organisée autour d'évènements culturels et sportifs contribuant à la rencontre entre les étudiants des six établissements.

A votre agenda :

11 octobre 2018
Journée des étudiants CHEL[s] – 2018
Campus VetAgro Sup
1 Avenue Bourgelat, 69280 Marcy-l'Étoile

Votre interlocutrice concernant le CHEL[s] au CNSMD : [Stéphanie Marchand-Valat](#)

La licence en partenariat avec l'Université Lumière Lyon 2

Que l'on soit danseur ou musicien, le DNSPD - DNSPM n'est pas une Licence. Les grades universitaires (Licence – Master – Doctorat) , reconnu partout par les institutions et le monde professionnel sont un monopole de l'université.

Pour vous permettre de valider une Licence, une convention avec l'Université Lumière Lyon 2 a été passée. Vous pouvez alors valider une licence en lien avec votre DNSP Musique ou Danse, selon des modalités particulières.

Musiciens

Généralement lors de leur année de DNSPM3, les musiciens s'inscrivent à l'université Lyon 2 et y suivent et valident des enseignements du département de musique et musicologie. La validation du DNSPM et des enseignements dispensés par l'université permet l'attribution de la licence par l'Université.

Le département musique et musicologie de l'université Lumière Lyon 2 accueille les étudiants du CNSMD en auditeur libre dans ses cours magistraux de Licence 2 sur simple présentation de leur carte d'étudiant.

Attention

Dernier jour d'inscription en licence 2018-19 : mardi 11 septembre 2018

Un document complet d'information est disponible sur le [Cloud](#)

Danseurs

Pour les danseurs, le suivi des cours de l'université pour la licence s'effectue sur les deux années de DNSPD2 et DNSPD3. Tous les enseignements du Parcours « Danseur-interprète » ont lieu dans les locaux du CNSMD, à l'exception des cours magistraux dispensés dans les locaux de l'Université Lyon 2.

Renseignements auprès du secrétariat du département des Etudes Chorégraphiques.

LA VIE AU CNSMD

Côté musique - Du bon usage des lieux

Quelques règles simples à suivre pour que le prêt de salles réponde, **dans l'intérêt de tous**, à la fois aux nécessités d'enseignement, aux besoins des étudiants, aux contraintes liées à la **sécurité** de l'établissement et au maintien en bon état des salles et de leur contenu.

Prêt de salles

Selon leur disponibilité, les cours, contrôles, examens et concours étant **prioritaires**, des salles sont mises à votre disposition auprès de l'accueil **sans réservation préalable** pour des plages de **2 heures consécutives**. Une clé/un badge vous est remis(e) en échange de **votre carte d'étudiant**, à l'exclusion de toute autre carte ou pièce d'identité.

Pour les formations de **musique de chambre**, **des réservations à l'avance sont possibles** (2 heures en semaine et 3 heures le week-end). Il est impératif de réserver auprès de l'accueil **au minimum 48 heures** à l'avance, et **avant 17h le vendredi pour le lundi**.

Les salles **de cours** du CNSMD sont destinées **exclusivement aux activités pédagogiques de l'établissement**. Vous ne devez pas les utiliser à d'autres fins **et notamment pour des cours particuliers**, à titre onéreux ou gratuit, à des élèves extérieurs au CNSMD **ni les réserver en votre nom pour une personne extérieure** à l'établissement.

Prêts de salles en début d'année universitaire

Les **nouveaux admis** au CNSMD de Lyon ne peuvent bénéficier du prêt de salles que dès lors qu'ils sont **inscrits administrativement** et en possession de leur carte d'étudiant du CNSMD. Ces inscriptions se déroulent lors de la semaine d'intégration, sur convocation auprès du service des études.

Les **étudiants en cours de cursus** peuvent emprunter des salles au moyen de leur carte d'étudiant du CNSMD de l'année universitaire précédente jusqu'à la fin de la 1^{ère} semaine d'enseignement (= date limite des inscriptions administratives). La carte d'étudiant de l'année universitaire en cours est exigée à compter du début de la 2^e semaine d'enseignement.

Personnes étrangères à l'établissement

Les personnes étrangères à l'établissement ayant un lien avec un projet ou une activité du Conservatoire peuvent accéder à l'enceinte de l'établissement pendant les horaires d'ouverture après renseignement du registre d'accès auprès de l'agent de sécurité (identité, motif de la présence, nom du projet, nom de la personne CNSMD concernée par le projet) et après contrôles éventuels liés aux mesures de sûreté en vigueur.

Box et salles spécifiques

Selon votre discipline, certaines salles (Musique à l'Image, Percussions, Musique ancienne etc.) et Box instruments sont directement accessibles avec votre carte étudiant, grâce à des serrures magnétiques.

Logiciel de gestion des réservations :

Un logiciel de gestion des réservations des salles de cours du conservatoire-ASIMUT, est en cours de déploiement. Il est d'ores et déjà accessible aux enseignants. Sa mise en œuvre au bénéfice des étudiants est prévue avant la fin de l'année 2018. Il vous sera alors possible de consulter le planning d'occupation des salles et d'effectuer des demandes de réservation via l'interface internet publique du logiciel.

Calendrier de disponibilité des salles

Périodes	Horaires d'occupation possible des salles		
	Du lundi au vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés (sauf 1 ^{er} mai)
Période universitaire	8h à 22h	8h à 20h	9h à 20h
Vacances d'automne (Horaires identiques sur les 2 semaines)	9h à 18h	8h à 18h	9h à 18h
Vacances de Noël - Fermeture du CNSMD	Fermé	Fermé	Fermé
Vacances d'hiver	9h à 18h	Fermé	Fermé
Vacances de printemps	8h à 22h	8h à 18h	9h à 18h
Période estivale			
24 juin au 30 juin 2019	8h à 22h	8h à 18h	9h à 18h
1er juillet au 26 juillet 2019	9h à 16h	Fermé	Fermé
Vacances d'été			
Du 27 juillet au 18 août inclus	Fermé	Fermé	Fermé
Du 19 août au 2 septembre 2019	9h à 16h	Fermé	Fermé

Les box

➔ En accès libre

Les étudiants musiciens peuvent accéder librement à des salles de travail individuel grâce à leur carte étudiante. Ces salles (une dizaine), se trouvent sur les mezzanines au 3^e étage du Bâtiment ancien et ne sont pas équipées de piano.

Les étudiants gèrent de façon spontanée et autonome leur occupation, sans passer par l'accueil.

➔ Les box Instruments

Chaque étudiant musicien a, sur sa carte étudiante, l'accès aux box d'instrument de sa discipline. Ces box de stockage sont sécurisés et répartis dans l'ensemble du Conservatoire. Chaque année, en vous inscrivant au CNSMD, vous vous engagez à lire et à respecter l'ensemble des règles régissant le CNSMD. L'usage des bâtiments musique et danse est à lire dans le [Règlement Intérieur](#).

Côté danse - Accès et usages du bâtiment

Le département des Etudes chorégraphique est installé au 2^e et 3^e étage du Grenier de l'Abondance, situé au 6 quai Saint Vincent. Le bâtiment est partagé entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et le CNSMD. C'est donc un bâtiment à caractère administratif, par conséquent, vous devez tenir compte des règles et usages en vigueur. A cet effet, merci de bien vouloir respecter les horaires d'ouverture des bureaux, les pauses déjeuner du personnel administratif et un minimum de silence dans les couloirs, afin que nous puissions tous travailler dans de bonnes conditions.

Votre badge vous sera remis à l'issue de la réunion afin de vous permettre d'accéder au bâtiment du lundi au vendredi. Vos droits d'accès au bâtiment couvrent la plage de 8h15 le matin jusqu'à 18h30 le soir (sans interruption).

En cas de perte, **le remplacement de ce badge, vous sera facturé 10 €.**

D'autre part, afin d'éviter la démagnétisation, les badges doivent rester dans leur étui protecteur.

Vous possédez une clé pour un casier dans les vestiaires. Toute perte ou vol doit être immédiatement signalé. Le remplacement vous sera alors facturé.

A la fin de l'année scolaire, vous rendrez badge et clé de casier.

Du bon usage des lieux

Il est formellement interdit

- ➡ De manger au RDC de la DRAC, près des machines à boisson.
- ➡ De fumer devant l'entrée principale de la DRAC.
- ➡ De rester devant l'entrée principale de la DRAC en tenue de danse, justaucorps, shorts, etc.
- ➡ De tenir la porte d'entrée principale de la DRAC ouverte car ceci dégrade le système électronique et informatique.
- ➡ De bloquer la porte d'accès au parking derrière le bâtiment (accès vélo, coin fumeur), ceci pour les mêmes raisons.
- ➡ D'emprunter les ascenseurs : sauf si vous êtes chargés (valises, matériel encombrant), et avec l'accord du directeur des études chorégraphiques, si vous êtes blessé.

Vestiaires

Nous vous demandons de ranger chaque soir vos tenues de travail, de ville, chaussures et effets personnels dans les casiers mis à votre disposition, de ne rien laisser trainer au sol, afin de permettre aux équipes de nettoyage de procéder au ménage quotidien.

Le département danse décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels ; nous vous invitons à prendre votre sac dans les studios, afin de ne pas laisser des objets de valeur (portable, bijoux, argent...) dans les vestiaires.

Soyez attentif à ne pas encombrer les accès aux studios

Utilisation du matériel

Tout matériel pris dans un studio, un placard ou déplacé, doit être remis après utilisation. Lorsque que vous quittez un studio ou les vestiaires, veillez à éteindre les lumières, fermer les fenêtres et vérifier que le matériel HIFI n'est plus sous tension.

Vous n'avez pas à toucher aux boîtiers de commande de la climatisation des studios. Ils sont réglés par les enseignants. Le département danse mettra sous peu à disposition une petite pharmacie que vous utiliserez en cas d'urgence et de façon raisonnable en demandant la clé auprès de la Chargée de scolarité, Agnès Badet.

Emplois du temps

Le planning hebdomadaire est affiché en fin de semaine pour la semaine suivante.

Vous devez prendre l'habitude de le consulter quotidiennement afin de vous tenir informés des éventuelles modifications.

Nous vous demandons d'arriver au minimum 15 mn avant le début des cours de danse afin d'avoir une bonne préparation physique et être disponible. En outre, nous vous rappelons que les tenues requises par vos enseignants respectifs doivent être portées en cours de danse tout au long de l'année. Celles-ci vous ont été communiquées par courrier, au cours de l'été.

Réservations de studios

Courant septembre, nous vous communiquerons la date à partir de laquelle les studios seront mis à votre disposition pour vos projets et travaux de recherche personnels, les soirs en semaine, jusqu'à 19h15.

Cependant vous pouvez en cours de journée, profiter des disponibilités en vous inscrivant sur le planning à votre disposition sur le meuble à gauche, juste devant l'entrée du bureau du Coordinateur pédagogique, Benoît Caussé. Pour des mesures de sécurité (accidents, incendie etc ...) il convient de faire figurer les noms de tous les étudiants présents avec vous dans le studio sur le créneau réservé.

Projets étudiants

Pour toute initiative personnelle concernant un projet danse ou projet transversal musique et danse, la démarche est la suivante : retirer une fiche « projet étudiant » auprès du coordinateur pédagogique afin de communiquer à minima 15 jours avant tout les renseignements, dates, lieux, contextes, besoins matériel et besoins techniques, costumes etc ... Cette fiche sera ensuite transmise au directeur des études chorégraphiques qui validera le projet en fonction de sa faisabilité au regard des contraintes des cours et activités du département. Par ailleurs, nous vous demandons de vous adresser au service administratif danse pour toutes vos demandes de matériel susceptible de mobiliser les équipes de l'atelier, de maintenance ou de la régie et non pas directement auprès des services généraux du CNSMD. Les demandes de matériel sont à formuler auprès d'Anne-Marie Lormeau et pour celles concernant le prêt de costumes auprès de Laurence Aimo.

Tutorat des lycéens

Pour tous ceux qui poursuivent leurs études de la 3e à la Terminale, votre présence est **OBLIGATOIRE** à tous les cours de soutien dispensés par des enseignants de l'éducation nationale.

Des absences répétées à ces cours peuvent entraîner une exclusion.

Les devoirs à transmettre au CNED sont regroupés et envoyés par le département danse 1 à 2 fois par semaine.

Représentants de classe

Afin d'optimiser la transmission d'informations entre les étudiants et l'équipe administrative, il est demandé de nommer 2 représentants par classe (2 classiques + 2 contemporains) et de communiquer les noms à l'équipe administrative danse rapidement après la rentrée.

La Médiathèque Nadia Boulanger

Bibliothèque d'étude et de recherche spécialisée en musique et danse, la médiathèque Nadia Boulanger met à votre disposition de riches collections à emprunter (36 000 partitions, 10 000 livres, 6300 CD, 550 DVD) et à consulter sur place ([180 titres de périodiques](#), 60 collections d'éditions monumentales, 5000 CD, des [ouvrages de références](#), des fonds patrimoniaux), ainsi que des collections en ligne ([bibliothèque numérique](#), [bases de données](#)).

La médiathèque met également à votre disposition les collections de la [bibliothèque de chœur et d'orchestre](#) qui conserve les matériels nécessaires à vos activités d'ensemble. Les partitions sont à emprunter et à rendre à la banque de prêt/retour de la médiathèque.

➔ **Inscription**

Votre carte d'étudiant vous donne accès à la médiathèque vous donne accès non seulement à la médiathèque Nadia Boulanger, mais également à toutes les [bibliothèques de l'Université de Lyon](#) ainsi qu'à celles de l'[ENSBA](#), de l'[ENSATT](#) et de l'[ENSAL](#).

Après (ré)inscription à la médiathèque, un code-barres est collé au dos de votre carte d'étudiant qui devient ainsi également votre carte de lecteur. Les chiffres de ce code-barres vous servent d'identifiant pour accéder à votre [compte-lecteur](#).

➔ **Les espaces**

La salle de lecture : espace de travail doté de 30 places assises, de trois postes informatiques, d'un [copieur multifonction](#) ainsi que de postes d'écoute (CD, disques microsillons, cassettes), cette salle permet la consultation sur place des ouvrages de référence (éditions monumentales, encyclopédies, catalogues thématiques, etc.). Les bibliothécaires présentes en salle de lecture peuvent vous aider pour toute demande de renseignements bibliographiques.

La salle de prêt : vous y trouverez 53 000 documents empruntables (partitions, livres, CD et DVD). Vous pouvez emprunter jusqu'à [30 documents](#), dont 10 CD et 5 DVD pour un mois, renouvelables trois fois (sauf les DVD dont le prêt n'est pas renouvelable).

Pensez à rendre les documents à temps ou à renouveler vos emprunts avant la date de retour, soit sur votre compte lecteur, soit auprès des bibliothécaires, afin d'éviter de payer des [amendes](#) (0.15 € par jour de retard et par document).

La salle des périodiques : espace aménagé pour la lecture détente, vous y trouverez le dernier numéro reçu de chaque revue ou journal à consulter sur place ; les numéros antérieurs sont consultables sur demande auprès des bibliothécaires.

La salle de vidéo/déchiffrage : doté d'un piano droit, cet espace permet, outre le déchiffrage des partitions non empruntables, l'écoute collective et le visionnement de DVD. Cette salle constitue également un espace de travail personnel ou en groupe (4-5 places) réservable au moyen d'un planning à remplir sur place.

➔ **Les horaires d'ouverture**

- Salle de lecture : du lundi au jeudi de 9h à 18h ; le vendredi de 9h à 17h
- Salle de prêt : du lundi au vendredi de 10h à 18h ; le vendredi de 10h à 17h

La médiathèque est fermée pendant les vacances de Noël, ainsi que pendant les trois premières semaines du mois d'août.

VIE ETUDIANTE AU CNSMD

Les instances du CNSMD et vos représentants étudiants

Des représentants des étudiants musiciens et danseurs siègent au conseil d'administration et au conseil pédagogique, ainsi qu'aux instances qui en découlent : commission des diplômes, conseil de discipline, ainsi qu'à différentes instances régulières nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement : attribution des logements de la résidence du CNSMDL. Ils peuvent être invités à des réunions pédagogiques sur le déroulement de la scolarité et aux réunions de programmation de saison. Ils peuvent également être appelés à participer à des réunions de travail avec l'équipe de direction pour toute question concernant la scolarité des étudiants et les projets de l'établissement.

Le conseil d'administration

Il comprend des membres de droit, des personnes qualifiées et des membres élus pour 3 ans, dont deux représentants étudiants. Ce conseil se réunit au moins 1 fois par semestre. Il délibère sur le budget, le règlement intérieur, le rapport d'activités et le fonctionnement pédagogique de l'établissement.

Les représentants des étudiants au conseil d'administration sont élus tous les deux ans, c'est à dire **en octobre - novembre des années impaires**.

Les représentants élus jusqu'en octobre 2019 :

Collège des étudiants danseurs : aucun candidat

Collège des étudiants musiciens : **Dimitri Leroy**, titulaire – **Gabriella Bannura**, suppléante

Le conseil pédagogique

Il est composé de représentants élus du personnel enseignant, de représentants élus par les étudiants du Conservatoire. Ce conseil se réunit plusieurs fois par an.

Il est consulté sur des questions d'ordre pédagogique ; il formule un avis sur le règlement des études avant sa présentation au conseil d'administration.

Les représentants élus jusqu'au 18 novembre 2018 :

Collège des étudiants danseurs

Lily Brieu, titulaire – **Yannis Brissot**, suppléant

Collège des étudiants musiciens

Adeline Cartier, **Alice Duport-Percier**, titulaires – **Isaure Lavergne**, suppléante

Les représentants des étudiants au conseil pédagogique sont élus tous les deux ans, c'est-à-dire **en octobre/novembre des années paires**.

Des élections seront organisées courant octobre 2018 – calendrier à venir

Le Bureau de la Représentation Etudiante

Les étudiants élus auprès des instances officielles du CNSMD (*Conseil Pédagogique et Conseil d'Administration*) se sont regroupés dans un Bureau de la Représentation Etudiante pour vous accompagner. Il est votre interlocuteur et se **tient à votre entière disposition**.

Son rôle tient en deux axes, le **lien** entre les étudiants et l'établissement d'une part, et la **défense** des étudiants d'autre part :

- **Recueillir et transmettre** aux instances, à la direction et à l'administration les remarques, avis, idées et souhaits des étudiants concernant leur cursus et la vie quotidienne au CNSMDL,
- **Accompagner chaque étudiant** en faisant la demande, relativement à une situation précise – allant du simple conseil jusqu'à un accompagnement pour une convocation devant l'une des commissions, l'administration ou la direction.

N'hésitez surtout pas !

Contacts mail : delegates.etudiants@cnsmd-lyon.fr

Le Bureau est co-présidé par deux des élus :

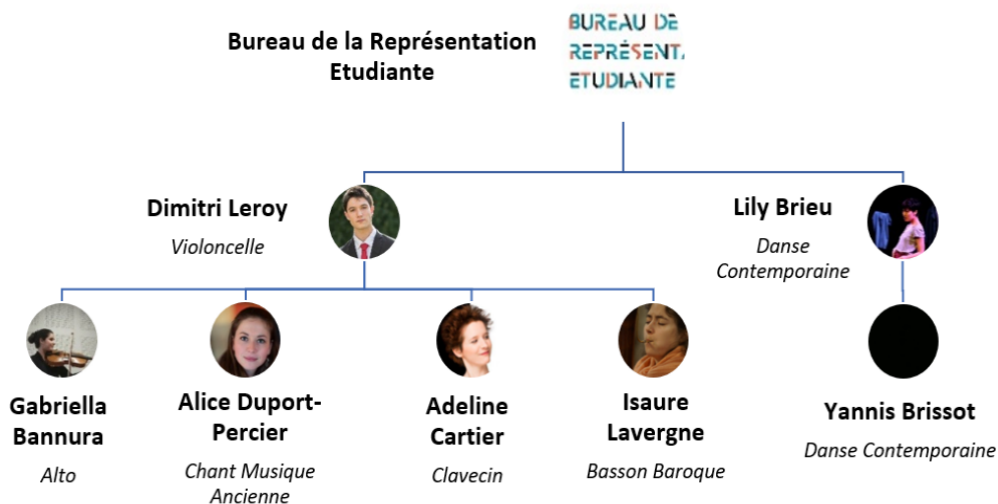
- **Lily Brieu**, présidente pour le secteur chorégraphique
- **Dimitri Leroy**, président pour le secteur musical

Des élections ont lieu tous les ans afin de renouveler une partie du Bureau.

D'ici les élections qui auront lieu au mois d'**octobre-novembre 2018**, voici l'organisation du Bureau :

Conformément aux statuts du Bureau, des coordinateurs viendront compléter cette liste, afin de **représenter les secteurs absents de fait dans l'équipe élue** pour relayer plus facilement la parole de chacun. L'organigramme complet sera diffusé dans les premiers jours du mois de septembre.

Page Facebook du Bureau : <https://www.facebook.com/delegatesetudiants.cnsmdl>





Nouvelle association des étudiants du conservatoire

Moteur de la vie étudiante au CNSMD, la N.A.E.C. est gérée par une douzaine d'étudiants musiciens et danseurs de toutes années, désireux de participer à l'esprit convivial, solidaire et dynamique.

Tout au long de l'année, ses actions sont multiples : information et accueil des nouveaux étudiants et ERASMUS, organisation d'événements en partenariat avec le C.H.E.L.S. (Collège des Hautes Écoles Lyon-Sciences), concerts étudiants à programmation libre (Friday Night Fever), soirées étudiantes, baby-foot, ping-pong, pétanque ...

La N.A.E.C. met à disposition des étudiants un espace repos avec des canapés et des tables, situé à l'entresol donnant sur le bâtiment moderne.

Les adhérents à jour de leur cotisation peuvent ainsi accéder au local situé au-dessus des machines à café afin de profiter :

- D'un point impressions/photocopies/relieuse,
- D'un accès WIFI, d'ordinateurs avec accès internet.
- D'avantages lors des soirées étudiantes.

Un membre élu de la N.A.E.C participe aux commissions des diplômes (2 fois par an).

N'hésitez pas à nous contacter ! Bonne rentrée universitaire !

Mail : associationnaec@gmail.com / **Facebook :** AssoNAEC



Bulletin d'adhésion :



Nom- prénom :

Discipline :

Année de cursus :

Adresse mail :

Je souhaite devenir adhérent de la Naec afin de pouvoir bénéficier des événements festifs, et des nombreux services proposés.

Tarif : **5€** (espèces ou chèque)

A déposer dans la boîte-aux-lettres Naec / au guichet lors de la soirée d'intégration du 14 septembre

Date et Signature

Vie au conservatoire

La résidence : votre interlocutrice

Véronique Reynaud - 04 72 19 26 37 - (bureau à l'arrière de l'Accueil)
veronique.reynaud@cnsmd-lyon.fr

La carte d'étudiant

Votre carte étudiante vous est remise chaque année lors de votre inscription administrative.

Votre carte d'étudiant vous donne accès à certaines salles et box de travail, c'est aussi votre carte de lecteur de médiathèque.

En cas de perte de votre carte d'étudiant :

- Le signaler au plus vite auprès de l'accueil afin d'éviter que d'éventuelles dégradations de salles ou d'instrument vous soient imputées.
- Remplissez le formulaire de déclaration de perte que l'accueil vous fournira
- Un duplicata pourra être produit après paiement de **10€**.

L'accès au restaurant

La carte d'accès au restaurant, valable pendant toute votre scolarité, est délivrée par le restaurant.

Attention : *passée la date prévue pour votre inscription administrative, vous ne pourrez plus bénéficier du tarif étudiant.*

Nouveaux arrivants :

Votre carte sera prête le premier jour de la semaine d'intégration.

Vous la trouverez près de la caisse du restaurant.

Lors de votre premier passage en caisse, vous devrez charger votre carte d'un montant minimum de 10 euros.

Attention : pas de CB, paiement uniquement par chèque ou en espèces.

Le prix du repas est fixé à **3,35 €**.

En cas de perte de la carte de restaurant : vous devez immédiatement informer la caisse du restaurant qui bloquera votre compte, puis vous présenter au bureau de Véronique Reynaud muni d'une photographie et de votre carte d'étudiant, afin d'obtenir un nouveau bon d'accès au restaurant.









VIVRE A LYON

Trouver un logement

Nous vous conseillons de commencer vos recherches le plus rapidement possible après avoir obtenu votre place au CNSMD.

Par exemple, si vous commencez à la rentrée de septembre, faites vos recherches dès juin, ainsi vous aurez une longue période pour trouver un logement qui vous plaît.

➔ Différents types de logement et sites

Type de logement	Site	Description
 Appartement		<ul style="list-style-type: none">Le Bon Coin https://www.leboncoin.frPAP : https://www.pap.fr/Studapart: http://www.studapart.com/fr/Seloger: https://www.seloger.comimmojeune https://www.immojeune.com/Lokaviz: https://www.lokaviz.fr/Chambre chez l'habitant https://www.cohebergement.com/location/l/13-lyon
 Chambre au CNSMDL		<ul style="list-style-type: none">le CNSMD de Lyon dispose d'une résidence de 52 lits situés au 3 quai Chauveau 69009 Lyonwww.cnsmd-lyon.fr/fr-2/les-etudiants/vie-etudiante/se-loger
 Collocation		<ul style="list-style-type: none">La carte des colocs https://www.lacartedescolocs.fr/colocations/auvergne+rhone-alpes/lyonChez Nestor : https://www.chez-nestor.com/fr-FR
 Résidence Universitaire		<ul style="list-style-type: none">Adele: https://www.adele.org/Cardinal Campus Studio 9 https://www.cardinal-campus.fr/residence-studio-9-lyon,25.htmlCardinal Campus Madison Park https://www.cardinal-campus.fr/residence-madison-park-lyon,3.htmlUnivers 9 https://www.residence-etudiante.fr/residence/residence-univers-9.html

➔ Le garant

À Lyon et en France pour avoir un logement, il vous faut un garant.

La plupart du temps, celui doit être **français**.

Le garant est la personne qui assure le paiement du loyer en cas de difficultés du locataire. Il vaut mieux chercher un garant dans son entourage proche, et il doit avoir des revenus suffisants pour pouvoir prendre en charge si nécessaire.

Si vous habitez chez l'habitant, il n'est pas toujours nécessaire d'avoir un garant. Cela dépendra de la personne chez qui vous logez.

Si vous ne trouvez pas de garant, il existe une solution alternative : [VISALE](#)

Visale est un service proposé par Action Logement. Cet organisme d'Etat permet de se porter garant pour le locataire et est chargé de récupérer les dommes dûes auprès du locataire.

En cas de loyers impayés, c'est Visale qui règle le loyer au bailleur.

➔ Les APL

Les APL sont des Aides Personnalisées au Logement délivrées par l'État, à travers la Caisse d'Allocations Familiales.

Sous condition, elles permettent de réduire le montant du loyer, en recevant un versement mensuel.

Certains logements n'acceptent pas les APL, vous devez donc vous renseigner auprès de votre bailleur avant de signer un contrat.

Les résidences universitaires et celle du CNSMDL les acceptent.

[Site de la caf \(cliquez\)](#)

Pour bénéficier des APL, vous devez fournir :

- une copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport
- titre de séjour d'une validité supérieure à 4 mois (pour les non européens)
- une copie de la carte européenne d'assurance maladie (pour les étudiants européens)
- un certificat de naissance (en français si possible)
- un certificat de scolarité
- un compte en banque en France - IBAN

Étudiants étrangers

Le Visa

Le VISA ne concerne pas les étudiants européens qui ont un passeport, mais les étudiants non européens.

Le visa long séjour (VLS-TS)

- Si vous souhaitez rester de 4 à 12 mois
- Vous devrez demander un titre de séjour jusqu'à 3 mois après votre arrivée
- Ce visa est plus cher que le VISA VLS-T
- Prolongeable de la France : si vous souhaitez rester plus longtemps, vous pouvez demander une prolongation sans avoir à rentrer chez vous
- Vous permet de demander l'assurance maladie (qui est gratuite)
- Vous permet de bénéficier des APL
- Nouveau : les étudiants en master qui demandent un VISA pour une mobilité encadrée (Erasmus + ou accord bilatéral) sont prioritaires – ils n'ont pas besoin de donner de justificatif d'hébergement.

Le visa long séjour temporaire (VLS-T)

- Si vous souhaitez rester de 4 à 12 mois
- Ce visa est au départ fait pour des études de FLE mais peut servir pour un séjour en mobilité.
- Pas besoin de titre de séjour tant que ce visa est valide
- Moins cher que le VISA-TS
- Mais pas renouvelable : si vous voulez rester en France après le délai du visa, vous devrez retourner chez vous pour en demander un nouveau.
- Vous ne pouvez pas demander l'assurance santé française
- Vous n'aurez pas accès à certains services comme Visale (voir plus tard)

Le visa court séjour (étudiant concours)

- Ce visa vous permet de rester un maximum 90 jours dans le pays.
- Il est utilisé pour venir passer les concours d'entrée
- Il est possible de le transformer en VISA-TS sans rentrer chez soi.
- Nouveau : les consulats permettent de délivrer un VISA à ≈ entrées multiples ayant une validité totale de 180 jours.

Votre santé



C'est quoi la sécurité sociale ?

• C'est un organisme public qui s'occupe de l'assurance maladie

- L'adhésion à la sécurité sociale est obligatoire pour toute personne résidant en France

- La sécurité sociale permet de se faire rembourser une partie des frais de santé (la part obligatoire du coût des soins)

• Ameli.fr pour tout savoir ! (Assurance maladie en ligne)

- Un site pour tout savoir sur l'assurance maladie et la santé en France

- Crée ton compte ameli.fr pour gérer tes démarches administratives avec la sécu en direct

- ✓ Déposer tes feuilles de soins
- ✓ T'inscrire à la sécu étudiante
- ✓ Suivre tes remboursements
- ✓ Annuaire des professionnels de santé
- ✓ Attestations et renouvellement de ta Carte Vitale



Le parcours de soin

• Le parcours de soins c'est quoi ?

- C'est le parcours que vous effectuez pour bénéficier de soins par un médecin ou par un spécialiste.
- Il s'applique si vous passez toujours par lui pour bénéficier d'un rendez-vous chez le spécialiste.
- Dans le cadre du parcours, l'Assurance Maladie rembourse à hauteur de 70% du tarif de référencement de la Sécurité sociale.
- Hors parcours de soin, l'assurance maladie ne rembourse que 30% des frais.
- On peut consulter un autre médecin pour urgence ou éloignement sans être pénalisé
- On peut consulter certains spécialistes sans passer par le médecin traitant : le gynécologue, le psychiatre, le dentiste ou le médecin du sport

• Le médecin traitant

- C'est un médecin généraliste que tu declares comme étant ton médecin traitant auprès de ton organisme d'assurance maladie, avec son accord.
- Le plus souvent, c'est le médecin qui te suit habituellement, que tu vas voir en premier. Il assure un suivi personnalisé de tes soins

• Comment le déclarer ?

- Il faut compléter et signer avec le médecin le formulaire Cerfa 12485*03 et l'envoyer à ton guichet de paiement assurance maladie.

Comment trouver un médecin ?



• Trouver un médecin libéral

- annuaire.santé.ameli.fr
- ✓ www.doctolib.fr
- ✓ www.mondocteur.fr
- ✓ www.allo-medecins.fr
- ✓ www.rdvmedicaux.com
- ✓ www.pagesjaunes.fr

• Malade le soir ou le WE?

Maison médicale de garde:
04 78 33 00 33

- Lundi-Vendredi : 20h - minuit
- Samedi : 12h - minuit
- Dimanche : 8h - minuit



Informations santé - Écoute

- **Fil santé jeunes** 0800 235 236 / 01.44.93.30.74
www.filsantejeunes.com
- **Apsytube** 06.27.86.91.83
apsytude@gmail.com Vous pouvez consulter un psychologue gratuitement grâce aux Happsyear
- **Espace Santé Jeunes** 66 cours Charlemagne 69002 Lyon 04.78.37.52.13
- **Drogues Info Service** 0.800.23.13.13
- **Sida Info Service** 0.800.840.800
- **Écoute Alcool** 0.980.980.930
- **Cap'Écoute** : 0 800 33 34 35 (n° Vert, gratuit d'un poste fixe) / 04 72 33 34 35 numéro national payant
- **Allodiscrim** <http://www.allodiscrim.com>
- Si vous vous sentez en difficultés, vous pouvez également parler à l'un de vos professeurs ou à l'une des personnes du service des études. Nous chercherons une solution ensemble.



Quelques adresses utiles

- **Centres de santé : Pôles de soins en tiers payant intégral (tu n'avances rien)**
 - ✓ Dispensaire général de Lyon : 04 78 14 14 14
 - ✓ Centre Jean Goullard: 04 37 45 39 20
 - ✓ Lyon Montchat Centre MGEN : 04 72 11 30 09
- **Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF)** pour soins gynécologiques et santé sexuelle
 - ✓ Lyon 9e
 - 04 26 83 96 10
 - ✓ Bron
 - 04 72 15 64 09
- **Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD)**
 - ✓ Hôpital de la Croix Rousse 04 26 73 25 84
 - ✓ Hôpital Édouard Herriot 04 72 11 62 06

Bourses et aides sociales

Service social des étudiants

N'hésitez pas à prendre contact avec le **C.R.O.U.S.** (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), et à demander de bénéficier de l'ensemble des services qu'il propose aux étudiants.

- Bourses
- Aide au logement étudiant
- Assistante sociale du CROUS [ICI](#)
- Accompagnement psychologique (notamment Apsytude - voir coordonnées p. 41)

CROUS de Lyon : 59 rue de la Madeleine - 69365 LYON CEDEX 07 (1^{er} étage)
Tél : 04 72 80 13 25 sur internet : www.crous-lyon.fr



Retrouvez en détail tous les services du CROUS sur le livret de l'étudiant 2018 [ici](#)

L'aide du Fonds national d'aide d'urgence annuelle Culture - FNAUAC

Une aide d'urgence peut être demandée au Ministère de la culture par le biais du service des études du CNSMD dans certaines situations pérennes ne pouvant donner lieu au versement d'une bourse d'enseignement supérieur en raison de la non-satisfaction d'au moins une des conditions imposées par la réglementation des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux. L'étudiant demandeur doit obligatoirement faire expertiser et valider son dossier par le service social du CROUS avant de le déposer.

La circulaire précisant les situations qui permettent de bénéficier du Fonds national d'aide d'urgence annuelle Culture est accessible sur le Cloud des Etudes.

Renseignements et dossiers à remplir sont à prendre auprès du chef du service des études, [Cécile Huin](#) ou de son adjointe, [Gaëlle Piaud](#) qui suivent personnellement ces demandes.

Sortir à Lyon

Manifestations de la saison publique du CNSMD

Le CNSMD appuie ses projets pédagogiques sur une saison publique très riche qui met en valeur le talent et le travail des étudiants, enseignants et artistes invités. Productions en tournées et spectacles à l'extérieur sont l'indispensable apprentissage de tout interprète et les partenariats du Conservatoire sont autant d'occasions de confronter les étudiants avec le milieu professionnel.

Les concerts débutent à l'heure précise.

Les guichets ouvrent une **demi-heure** avant le début du concert.

Location-réservation :

service communication (bureau S012 - RDC)

du lundi au jeudi : une semaine à l'avance et jusqu'à la veille du concert.

Concerts payants : tarif unique, 12 euros

Ils sont accessibles gratuitement pour tous les étudiants du CNSMD de Lyon.

Les étudiants qui jouent peuvent bénéficier de deux invitations qu'ils doivent obligatoirement réserver, dans la limite des places disponibles. Les billets sont à retirer de 13h30 à 16h30 au service communication, du lundi au jeudi jusqu'à la veille du concert.

Concerts gratuits :

Entrée libre pour tous, sans réservation. Certains concerts font cependant l'objet d'une réservation obligatoire (consultez les programmes sur le site du CNSMD).

Sortir à Lyon

➔ Musées

Musée d'Art Contemporain (MAC)

81 Quai Charles de Gaulle
69006, Lyon

Tarifs étudiants : <http://www.mac-lyon.com/mac/>

Institut d'Art contemporain (IAC)

11 Rue Docteur Dolard
69100, Villeurbanne

Tarifs étudiants / site : <http://i-ac.eu/>

Musée des Confluences

86 Rue Quai Perrache
69002, Lyon

Tarifs étudiants / site : <http://www.museedesconfluences.fr/>

Musée d'Histoire de Lyon - Musées Gadagne

1 Place du Petit Collège
69005, Lyon

Tarifs étudiants / site : <http://www.gadagne.musees.lyon.fr/>

Musée Cinéma et Miniature

60 Rue Saint-Jean
(Ancienne maison des avocats)
69005, Lyon

Tarifs étudiants / site : <https://www.museeminiatureetcinema.fr/>

Musée des Beaux-Arts (MBA)

20 Place des Terreaux
69001, Lyon

Tarifs étudiants / site : <http://www.mba-lyon.fr/mba/>

Lugdunum - Musée et Théâtres Romains

17 Rue Cléberg
69005, Lyon

Tarifs étudiants / site : <https://lugdunum.grandlyon.com/fr/>

Musée des Tissus et Musées des Arts décoratifs

34 Rue de la Charité
69002, Lyon

Tarifs étudiants / site : <http://www.mtmad.fr/fr/Pages/default.aspx>

➔ Théâtres

Théâtre des Célestins

4 Rue Charles Dullin
69002, Lyon

Tarifs étudiants / site : <https://www.theatredescelestins.com/>

Théâtre National Populaire (TNP)

8 Place du Dr Lazare Goujon

Tarifs étudiants / site : <https://www.tnp-villeurbanne.com/>

Théâtre Nouvelle Génération (TNG)

23 Rue de Bourgogne
69009, Lyon

Tarifs étudiants / site : <http://www.tng-lyon.fr/>

Théâtre de la Croix Rousse

Place Joannes Ambre
69004, Lyon

Tarifs étudiants / site : <http://www.croix-rousse.com/>



Musique et Danse

Maison de la Danse

8 Avenue Jean Mermoz
69008, Lyon

Tarifs étudiants / site :
<http://www.maisondeladanse.com>

Substances

8 bis Quai St Vincent
69001, Lyon

Tarifs étudiants / site :
<https://www.les-sub.com/>

Salle Molière

18 Quai de Bondy
69005, Lyon

Tarifs étudiants / site :
<https://www.infoconcert.com/salle/salle-moliere-a-lyon-11367/concerts.html>

Auditorium de Lyon

149 Rue Garibaldi
69003, Lyon

Tarifs étudiants / site :
<http://www.auditorium-lyon.com/>

Opéra national de Lyon

1 Place de la Comédie
69001, Lyon

Tarifs étudiants / site : <https://www.opera-lyon.com/fr>

Ninkasi Gerland

267 Rue Marcel Mérieux
69007, Lyon

Tarifs étudiants / site :
<https://www.ninkasi.fr/lieux/gerland.html>



Cinéma

Pathé Bellecour

79 Rue de la République
69002, Lyon

Tarifs étudiants / site :
<https://www.cinemasgaumontpathe.com/cinemas/cinema-lyon-pathe-bellecour/>

UGC part Dieu

17 rue Du Dr Bouchut
Centre Commercial La Part-Dieu
69003, Lyon

Tarifs étudiants / site :
<https://www.ugc.fr/cinema.html?id=34>

Cinéma lumières

Tarifs étudiants / site :
<http://www.cinemas-lumiere.com/>

UGC Confluence

112 Cours Charlemagne
69002, Lyon

Tarifs étudiants / site :
<https://www.ugc.fr/cinema.html?id=34>

Comoedia

13 Avenue Berthelot
69007, Lyon

Tarifs étudiants / site :
<http://www.cinema-comoedia.com/>

Pathé Vaise

43 Rue des Docks
69009, Lyon

Tarifs étudiants / site :
<https://www.cinemasgaumontpathe.com/cinemas/cinema-pathe-vaize/>

Le Pass Culture

A seulement **18 euros**, le Pass Culture permet de se rendre à **une séance de cinéma et trois spectacles** dans les lieux partenaires variés de Lyon (Ex : salle Molière, Théâtre des Célestins, Opéra de Lyon, TNP, Auditorium de Lyon...)

Ce Pass est en vente à chaque rentrée universitaire. Il est beaucoup demandé par les étudiants, et très souvent les stocks s'épuisent rapidement.

Vous pouvez l'acheter dans les points de vente listés ci-dessous :
https://www.lyoncampus.info/Le-Pass-Culture-Etudiants_a1472.html



La Carte Culture

La Carte Culture donne accès aux 6 musées municipaux et à l'ensemble des services de la Bibliothèque Municipale de Lyon **pour un an**. Les musées sont :

- Le musée des Beaux-Arts
- Le Centre Historique de la Résistance et de la Déportation
- Le Musée Gadagne, le Musée d'Art Contemporain
- Le Musée de l'imprimerie
- Le Musée de l'Automobile Malarte.

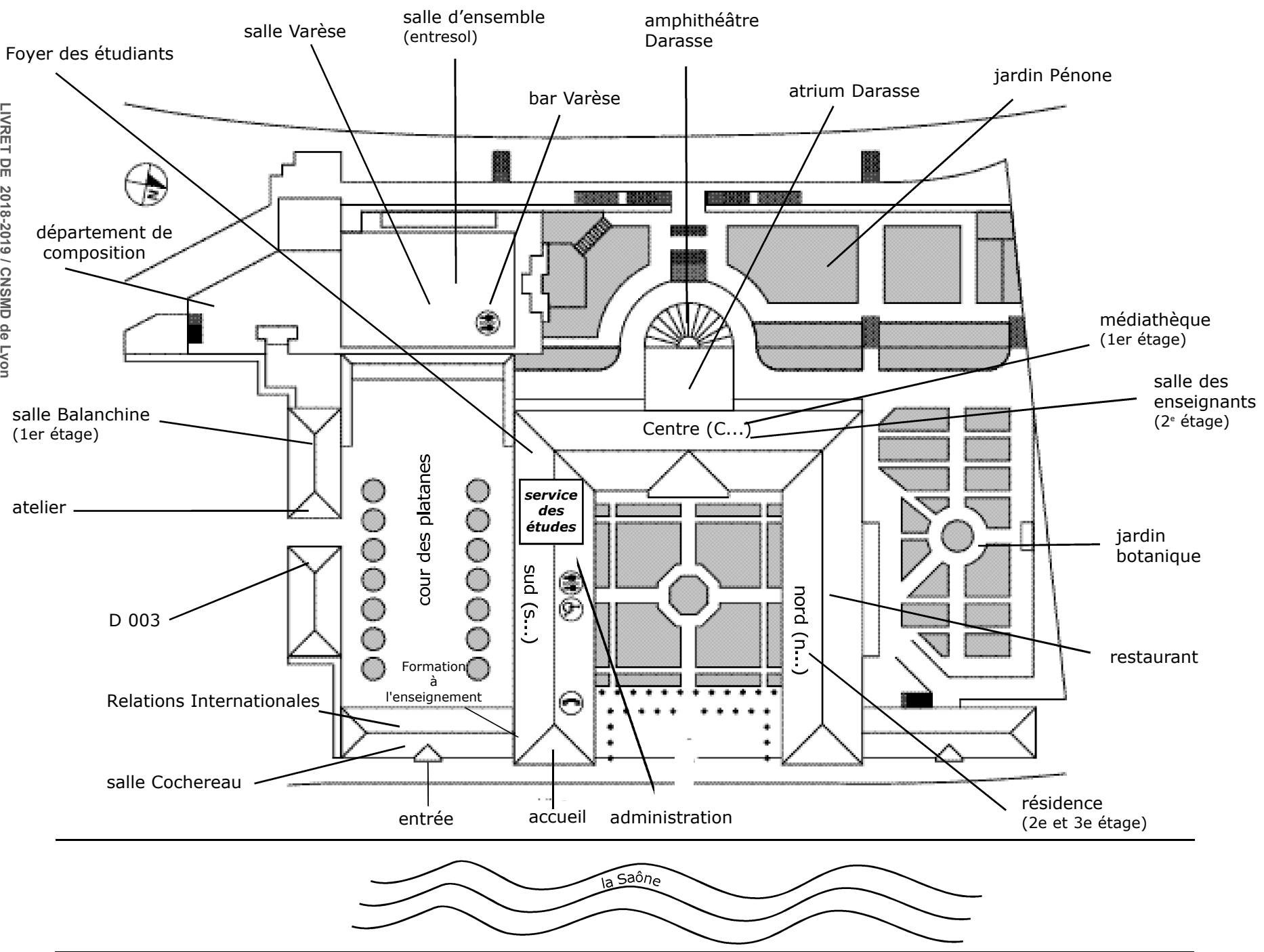
La Carte Culture permet aussi de bénéficier de tarifs préférentiels dans d'autres structures culturelles de Lyon (théâtre, cinéma...).

Elle est au prix de **15 euros (18/25 ans)**, ou **38 euros (tarif normal)**.

Retrouvez d'avantage d'informations sur le site:

<https://www.lyon.fr/culture/la-carte-culture>





département danse - 3ème étage du Grenier d'Abondance (DRAC Rhône-Alpes)



conservatoire national
supérieur musique
et danse de Lyon
3, quai Chauveau C.P. 120
69266 Lyon cedex 09
www.cnsmd-lyon.fr

Géry Moutier, directeur